



VILLE DE BIZANOS

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 avril 2015

2014

L'an deux mil quinze, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal de BIZANOS dûment convoqué le sept avril, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André ARRIBES, Maire.

|                                     |  |                   |                      |
|-------------------------------------|--|-------------------|----------------------|
| <b>Etaient présents</b>             | André ARRIBES  | Martine BIGNALET  | Jean-Louis CALDERONI |
|                                     | Véronique COLLIAT-DANGUS   | Denis HALEGOUET   | Elisabeth DEMAIN     |
|                                     | Claude MORLAS  |                   | Gérard PARIS         |
|                                     | Jo ARRUAT  | Christian LALANNE | Sylvie MONGIS        |
|                                     | Jean-Charles LAPEYRE   |                   | Serge FITTES         |
|                                     | Marie PUYOULET   |                   | Aurélia LABEYRIE     |
|                                     | Gérard CARRIQUIRY  | Sandrine PEYRAS   | Jean-Louis TORRIS    |
|                                     | Marie-Christine GOUJARD  | Christian BEGUE   | Béatrice CARASSOU    |
|                                     |  | Zohra TRABELSI    | Yves MONBEC          |
| <b>Ont donné pouvoir</b>            | Elisabeth YZIQUEL à Véronique COLLIAT, Jean-Charles LAPEYRE à Claude MORLAS, Jean-Bernard HERMENIER à André ARRIBES, Nathalie CARISTAN à Jean-Louis CALDERONI, Marie PUYOULET à Sandrine PEYRAS, Christian CHASSERIAUD à Yves MONBEC |                   |                      |
| <b>Absent(s) excusé(s)</b>          |  |                   |                      |
| <b>Secrétaire de séance</b>         | Aurélia LABEYRIE   |                   |                      |
| <b>Participai(en)t à la réunion</b> | Pascale DEOGRATIAS, Directrice Générale des Services   |                   |                      |
|                                     | Sylvie TISON, Chef des STM   |                   |                      |

Monsieur le Maire ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs, il remercie l'ensemble des conseillers pour leur présence à cette réunion.

| <b>Acte</b> | <b>Domaine</b> | <b>Numéro</b> | <b>Objet</b>  |
|-------------|----------------|---------------|---|
| D           | FINANCES       |               | Vote des subventions 2015   |
| D           | FINANCES       |               | Vote des taux de fiscalité 2015   |
| D           | FINANCES       |               | Vote du Budget primitif 2015  |
| D           | FINANCES       |               | Forfait scolaire  |
| D           | ADM GENERALE   |               | Création d'emplois saisonniers  |
| D           | URBANISME      |               | Acquisition amiable propriété PIVOT – Portage de l'opération par l'EPFL |

Préalablement à l'examen du budget par l'assemblée, Monsieur le Maire souhaite s'exprimer.

*« Je ne citerai qu'un chiffre qui devrait suffire en soi à témoigner de la difficulté à laquelle font face nos communes, moins 11 milliards € c'est le montant de la baisse des dotations prévue sur trois ans. La 1<sup>er</sup> tranche intervient dès 2015 pour 3,67 milliards €, après une diminution de 1,5 milliards € en 2014. Le compte n'y est plus, au sein du bloc communal l'effort porte à 70% sur les communes et 30% sur les intercom (1,450M€ communes et 621 millions € sur les intercom).*

*Nos collectivités ne pourront pas accepter une contraction, une diminution aussi forte de leurs ressources. La seule alternative sera en effet de procéder à des arbitrages douloureux, affectant les services publics locaux, et l'investissement, du fait des contraintes qui limitent nos leviers d'action : rigidité d'une partie des Dépenses, transfert continu des charges de l'état, inflation des normes, niveau difficilement supportable de nos concitoyens de la pression fiscale globale. Les habitants de notre commune, ne peuvent en aucun cas constituer une quelconque variable d'ajustement des ressources locales. La diminution drastique de ces dernières, pénalisera à terme nos concitoyens, déjà durement touchés par la crise économique et sociale. Nos communes, ont été largement sollicitées pour participer à l'effort de redressement des comptes publics, un effort auquel est venu s'ajouter d'importantes dépenses « contraintes » que je rappelle : revalorisation des catégories C, la hausse du G V T, hausse de la T V A, réforme des rythmes scolaires, etc..*

*Conscients de la nécessaire réduction des déficits publics, je voulais vous alerter sur le fait que la baisse des dotations risque de se traduire par une panne de l'investissement public local, et par l'affaiblissement de l'action sociale des communes, alors même que dans la majorité des CCAS il est enregistré une hausse de près de 30% des demandes d'aides.*

*Quoi qu'il en soit, il va nous falloir continuer à faire autant, voire plus, avec moins. La baisse de la D G F diminuera de 3,67 milliards € soit une baisse de 42% c'est du jamais vu !!! On va devoir naviguer serré, et il va nous falloir faire des choix et identifier les priorités, très rapidement.*

*Toutes les dépenses de la ville, vont être scrutées. Après la renégociation des contrats (assurances, téléphone, informatique, les produits d'entretiens) Parmi les première pistes envisagées, celle de réduire la masse salariale, mais là, je m'engage à travailler avec la direction ; D G S, D S T, D R H sur la continuité des services à assurer (restauration, clsh, espace jeune, école de musique, la voirie, les STM et l'ensemble du personnel administratif, le maintien des conditions de travail qui reste une chose essentielle.*

*Dans tous les secteurs, il va nous falloir être exigeants. Que ce soit dans l'utilisation des bâtiments communaux, les associations, les subventions. L'attribution d'une subvention, n'est pas une dépense obligatoire, la subvention est facultative, et soumise à condition, d'où la proposition de la mise en place d'un projet de règlement, pour définir les critères d'éligibilité.*

*Vous le voyez une véritable réflexion est menée, cela ne va pas être simple mais il nous faut y penser. Notre seul levier ne peut pas être la fiscalité. Les habitants de notre commune, ne peuvent en aucun cas constituer une quelconque variable d'ajustement des ressources locales.*

*La diminution drastique de ces dernières pénalisera à terme nos concitoyens, déjà très durement touchés par la crise économique et sociale du moment.*

*A nous de trouver des solutions complémentaires, simple mais efficaces ».*

Monsieur le Maire demande à Véronique Colliat-Dangus de bien vouloir commencer la présentation.

- Sur les dépenses de fonctionnement.

Des explications ont été données dans le dossier sur certains articles qui présentaient des variations par rapport au budget 2014.

**N° : 13/04/2015\*****OBJET : Vote des subventions 2015**

L'assemblée a pris connaissance des demandes de subventions pour l'année 2015.

Considérant que deux associations perçoivent une subvention supérieure à 23.000 €

Considérant qu'il y a lieu dès lors, en application du décret du 6 Juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, de conclure des conventions avec les organismes de droit privé intéressés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ADOpte le montant des subventions attribuées comme définit ci-joint.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'attribution

- avec le Président de l'Omnisport
- avec le Président du comité des fêtes

| <i>Tiers</i>                        | <i>Ext<br/>ou biz</i> | <i>ANNEE 2015<br/>vote</i> | Ne participent pas au vote - conseillers<br>intéressés         |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------------------|--|
| ASSO CENTRE SAINT MAGNE DE BIZANOS  | B                     | 100                        |  |
| ASSO CLUB PEINTURE SUR SOIE         | B                     | 300                        |  |
| ASSO PHOTO CLUB BIZANOS             | B                     | 350                        |  |
| ASSO BIZANOS DEMAIN                 | B                     | 300                        |  |
| ASSO ESCOLE SIMIN PALAY             | B                     | 350                        |  |
| ASSO CLUB BIBE TOUSTEM 3EME Age     | B                     | 400                        |  |
| ASSO TEMPS'DANCE                    | B                     | 200                        |  |
| COLLEGE DES LAVANDIERES             | B                     | 570                        |  |
| ASSO LE FEU AUX PLANCHES            | B                     | 200                        |  |
| ASSO BANQUE ALIMENTAIRE             | B                     | 700                        |  |
| ASSO COMPAGNIE BIZANE               | B                     | 200                        |  |
| ASSO COMPAGNIE LE TALISMAN          | B                     | 400                        |  |
| ASSO EMPLOI FORCE DE PENSEE         | B                     | 2 500                      | J.L Caldéroni, E.Demain, S.Fittes                              |
| ASSO COMPAGNIE LE LIEU              | B                     | 800                        |  |
| ASSO ADMR LES BERGES DU GAVE        | B                     | 2 000                      | D.Halégouet , Véronique Colliat-Dangus                         |
| ASSO HARMONIE MUNICIPALE DE BIZANOS | B                     | 4 500                      | D.Halégouet  |
| ASSO ENTREE DES ARTISTES            | B                     | 9 000                      | C.Begué, D.Halégouet   |
| ASSO LA RONDE DES OUSSENS           | B                     | 17 452                     |  |
| ASSO CAS DU PERSONNEL COMMUNAL      | B                     | 18 000                     |  |
| ASSO COMITE DES FETES DE BIZANOS    | B                     | 31 500                     | D.Halégouet, E.Demain, M.Bignalet , J.Arruat,<br>G.Carriquiry. |
| ASSO AVENIR DE BIZANOS OMNISPORT    | B                     | 61 000                     | C.Lalanne, JL Torris   |
| ASSO ATELIER DE PATCHWORK BIZANOS   | B                     | 200                        |  |
| ASSO CHEMIN D'EQUILIBRE             | B                     | 200                        |  |
| ASSO BIZANOS AMITIES LOISIRS        | B                     | 200                        | D.Halégouet  |
| <b>TOTAL</b>                        |                       | <b>151 422</b>             |  |

| <i>Tiers</i>                                      | <i>ext</i> | <b>ANNEE<br/>2015<br/>propositions</b> |
|---|------------|--|
| ASSO POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE PAU ET BEARN | E          | 250                                    |
| ASSO AIDER DES P.A.                               | E          | 300                                    |
| ASSO ENSEIGNEMENT ENFANTS MAL                     | E          | 150                                    |
| ASSO PARALYSES FRANCE                             | E          | 150                                    |
| ASSO VALENTIN HAUY                                | E          | 150                                    |
| <b>TOTAL</b>                                      |            | <b>1 000</b>                           |

De nouveaux critères d'attribution seront revus en commission des finances pour le budget 2016. Mme Tison précise que le règlement intérieur d'utilisation des bâtiments est en cours de rédaction

**Adoptée à : unanimité**

- **Sur les recettes de fonctionnement :**

Mme Colliat-Dangus présente les recettes de fonctionnement.

Monsieur Monbec souligne que le l'endettement de la commune est élevé par rapport à d'autres communes de même importance.

Monsieur le Maire souligne qu'effectivement on a un endettement élevé mais nous savons pour quelles raisons : L'aménagement du Centre Bourg (bâtiments et VRD) pour 6 millions d'Euros. Sans financement extérieurs, le recours à l'emprunt a été inévitable.

Monsieur Halégouet précise qu'il faut comparer des choses qui sont comparables. C'est-à-dire des communes de mêmes strates avec des niveaux de services identiques.

Monsieur Monbec demande pourquoi on n'a pas anticipé le fait que nous ne pouvions pas faire le restaurant scolaire. Monsieur le Maire précise que les données financières notifiées par l'Etat sont arrivées tardivement et de fait il a fallu reconsidérer les projets d'investissements et c'est ce qui a été présenté en séance plénière. En outre, le projet d'urbanisation du centre bourg a souffert du contexte immobilier défavorable, depuis ces dernières années. Ce qui a contribué également à une diminution prévisionnelles des recettes.

**N° : 13/04/2015\***

**OBJET : Fiscalité 2015**

- Considérant le budget 2015
- Considérant que le produit attendu direct de fiscalité est de 2 358 361 €.

Monsieur le Maire propose une augmentation de fiscalité en appliquant un coefficient de 1.015000.

## Produit attendu pour l'équilibre du budget 2015

| <i>Etat 1259 COM</i>   | Taux d'imposition 2014 | Coefficient de variation proportionnelle |                 | Taux d'imposition 2015 | Produits 2015 |
|------------------------|------------------------|--|-----------------|------------------------|---------------|
| Taxe d'habitation      | 11,19%                 | Produit attendu                          | 2 358 361       | 11,36%                 | 1 174 061     |
| Taxe foncière bâti     | 15,90%                 | Produit à taux constants                 | 2 323 508       | 16,14%                 | 1 180 370     |
| TFPNB                  | 28,51%                 | Coeff augmentation                       | <b>1,015000</b> | 28,94%                 | 3 930         |
| Produit fiscal attendu |                        |  |                 |                        | 2 358 361     |

- Le conseil municipal après en avoir délibéré :
- FIXE comme ci-dessus mentionné, les taux de la fiscalité directe locale

VOTE : adoptée à la majorité

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 2

- **Sur les investissements :**

Les investissements sont présentés à l'assemblée.

Ils n'appellent pas d'observations particulières.

Monsieur Monbec demande s'il est possible d'espérer des recettes supplémentaires sur la taxation des enseignes. Mme Tison, DST, précise que le dossier est en cours. Il est basé sur la production d'un état déclaratif des commerçants. Dans le cas contraire, il faut procéder à un recouvrement des taxes.

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2015 :

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| <b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>5 195 003</b> |
| <b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>5 205 351</b> |
| <b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>1 486 443</b> |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>1 486 443</b> |

VOTE : adoptée à la majorité

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 2

L'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 a prévu l'instauration d'une répartition entre les communes d'accueils et les communes extérieures concernées des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Le dispositif est applicable aux écoles maternelles et aux écoles élémentaires publiques ordinaires ou spécialisées (CLIS).

*Le forfait appliqué pour la scolarisation d'un élève est fixé par rapport aux dépenses de fonctionnement (hors services facultatifs, activités périscolaires, cantine ou garderie) du dernier compte administratif. Les dépenses de fonctionnement de 2012 au titre des écoles maternelles et élémentaires ordinaires s'élèvent à 240 555.07 € pour 263 élèves scolarisés soit une moyenne de 914.66 € par élève.*

La Commission des finances dans sa séance du a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE à 915 € par élève le montant de la participation des communes extérieures pour l'année scolaire 2014/2015.

**Adoptée à : unanimité**

VU la [loi 82-213 du 2 mars 1982](#) relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la [loi 84-53 du 26 janvier](#) 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,  
VU [l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984](#) en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît d'activité dans les services :

- Administratif
- Voirie
- Enfance Jeunesse (ALSH, Espace Jeunes)

Il y a lieu, de créer des emplois saisonniers à temps complet de :

- Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : 3
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : 8
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe : 18

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer les emplois saisonniers (non permanent) ci-dessus énumérés à compter du 23 juin 2015 jusqu'au 31 août 2015

- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.

- **DECIDE une la rémunération** est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant des grades :

- Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet – 1<sup>er</sup> échelon- IB 330
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – 1<sup>er</sup> échelon - IB 330
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – 1<sup>er</sup> échelon - IB 330

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**MODIFIE** le tableau des emplois non permanents de la commune.

**Adoptée à : unanimité**



M. l'Adjoint au Maire informe l'assemblée que les parcelles cadastrées section AP n° 532/535, d'une superficie d'environ 470 m<sup>2</sup>, sises 7 rue Pasteur et appartenant aux consorts PIVOT, ont été repérées pour créer des places de stationnement et améliorer les conditions de circulation des différents usagers sur cette portion de rue ancienne et très étroite à ce niveau là.

Les propriétaires, dans le cadre de la mutation de leur terrain plus vaste, sont toutefois favorables à la vente de ces parcelles à la Commune.

Ne souhaitant pas engager une négociation directe, la possibilité de déléguer cette négociation à l'Etablissement Public Foncier Local Béarn-Pyrénées peut être une solution.

Il est donc proposé de le solliciter pour qu'il se porte acquéreur du bien concerné sur une période de portage foncier de six ans. Il est à noter que ce délai de portage peut être réduit à tout moment, en fonction des décisions communales, si des possibilités budgétaires autorisent la réalisation de cette opération (démolition/configuration) à plus court terme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **décide** l'acquisition amiable de la propriété PIVOT en vue de l'aménagement de la rue Pasteur ;
- **autorise** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès de l'EPFL Béarn-Pyrénées en vue de l'acquisition de cette propriété ;
- **autorise** M. le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision, notamment la signature de la convention avec l'EPFL.

Monsieur Monbec demande s'il est judicieux d'acquérir ce bien, ne faudrait-il pas privilégier l'aménagement de Clemenceau. Il est précisé par Mme Tison que la surface du bien concerné est de 2500 m<sup>2</sup>. Si on ne se porte pas acquéreur, un promoteur privé va s'en emparer et le projet d'aménagement de Pasteur sera remis en cause. Le portage par l'EPFL permet de ne pas financer sur autofinancement mais sur 6 ans. La convention permet de revenir sur ce portage à tout moment.

VOTE : adoptée à la majorité

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 2

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h45**

Le Maire  
André ARRIBES

La Secrétaire de Séance  
Aurélia LABEYRIE